

Social : au moment du choix, comment réagir?

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **21 (1991)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Au moment du choix, comment réagir?

Social

René Hug

Le maintien à domicile

M^{me} A.-M. Philipoff a rappelé que les soins à domicile étaient pris en charge par les caisses-maladies, mais que des renseignements précis à ce sujet peuvent être obtenus tant auprès des services sociaux de la région de domicile que par ceux de Pro Senectute. Elle a notamment rappelé qu'il faut aussi l'aide de la famille pour les services de soutien à domicile, qui n'ont pas pour but de remplacer l'action des proches, mais bien plutôt de les décharger. «Ce qui est important, avant tout, est de savoir si la personne elle-même désire rester chez elle», a précisé l'oratrice.

Pourquoi quitter son domicile?

M. J.-Ph. Uhlmann a dressé un tableau très précis des causes qui peuvent conduire une personne à devoir quitter son domicile en relevant aussi bien les causes directes que les causes indirectes. Il a notamment répondu, dans son exposé, à un certain nombre de questions que nos lecteurs se posent peut-être déjà ou qu'ils se les poseront déjà. Raison pour laquelle nous estimons judicieux de vous livrer quelques extraits de ces réflexions:

Comment financer le coût de la pension?

Ce problème qui est un des soucis importants pour la personne âgée doit être mis au clair rapidement. Les prix peuvent varier de Fr. 70.- à Fr. 200.-, voir plus, par jour et varient selon l'équipement du home, la qualification de son personnel, il dépend aussi de l'obtention d'éventuelles subventions. Si le prix de pension ne pose pas de problème pour les personnes qui ont de bons revenus et des économies substantielles, il pose un problème d'importance pour une bonne partie des pensionnaires à moyens, voire petits revenus. Dans le cas d'une admission en home médicalisé (ce sont les situations

les plus nombreuses), l'intéressé peut faire appel:

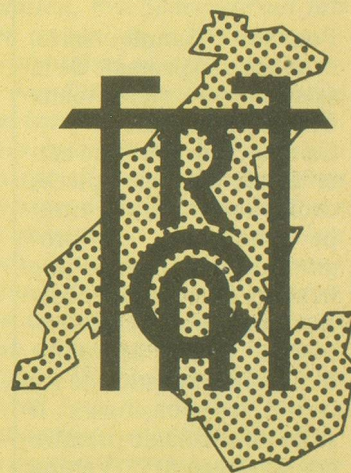
A sa caisse maladie: les soins prodigués sont considérés dans certains cantons comme des actes médicaux et de ce fait une part des frais de séjour dans les homes peuvent être pris en charge par l'assurance-maladie.

Les prestations complémentaires à l'AVS: la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS accorde des prestations qui participent à la couverture du prix du séjour dans un home. Celles-ci interviennent pour combler le déficit entre les dépenses occasionnées et les revenus de l'intéressé jusqu'à concurrence d'un plafond déterminé par la loi. Entrent dans le calcul du revenu: le produit intégral de la fortune (intérêts) et une part de cette fortune, en général 1/10.

Les allocations cantonales: certains cantons par une loi cantonale viennent compléter la prestation complémentaire fédérale pour autant évidemment que l'établissement soit reconnu par l'Autorité subventionnante. Dans le canton de Neuchâtel, la loi LESPA (Loi pour les établissements spécialisés pour les personnes âgées) offre à toute personne d'être admise dans un home quelle que soit la situation financière de l'intéressé. Il s'agit en fait de faire participer la personne âgée à ses frais de pension en adaptant le prix à ses ressources financières et à son état de fortune propre en fonction de chaque situation. On voit ainsi que le vœu du législateur a été, d'une part d'éviter au pensionnaire le recours à l'assistance comme, d'autre part, de le faire dépendre au minimum de l'aide des pouvoirs publics. Cette subvention est faite à fond perdu et n'est pas réclamée sous une forme ou sous une autre, ni à l'intéressé, ni aux membres de sa famille.

L'assistance: qui intervient pour garantir des séjours en maison de retraite dans des situations pour lesquelles les prestations complémentaires ne suffisent pas à couvrir la totalité des frais de pension dans une institution privée; ceci dans

La Fédération romande des fédérations ou associations de clubs d'ainés (FRACA) a organisé à Neuchâtel une très intéressante journée d'échanges d'expériences et d'information, sur le thème «Maintien à domicile... maison de retraite». Traité par M^{me} Anne-Marie Philipoff, directrice de Pro Senectute Jura et M. Jean-Philippe Uhlmann, directeur du comité cantonal neuchâtelois de Pro Senectute, et agrémenté par une projection cinématographique, ce thème a permis de faire le point sur la situation en la matière en Suisse romande. Quelque 85 présidents de clubs d'ainés venus de tous les cantons romands, ont suivi avec intérêt les exposés présentés à cette occasion.





A la séance d'information de la FRCA de Neuchâtel, de gauche à droite: M. Jean-Philippe Uhlmann, directeur de Pro Senectute Neuchâtel, Mme Anne-Marie Philipoff, directrice de Pro Senectute Jura, M. Roger Chappuis (Genève), administrateur de clubs, Mme Marguerite Geiser, vice-présidente de la FRCA et M. Louis Decorvet, président d'honneur de la FRCA.

certaines conditions et critères fixés par les communes.

Il est à noter que: les prestations complémentaires à l'AVS sont des prestations de prévoyance sociale, donc un droit personnel, la famille n'est pas sollicitée pour une possible récupération; l'assistance, par contre, peut examiner la situation des enfants en vue d'une participation mensuelle éventuelle.

Comment faire un choix?

Comme vous le savez, les institutions sont très chargées, les listes d'attente longues. Cet état de fait peut effectivement limiter un certain choix, mais il faut tenir compte des démarches qui, elles-aussi, prennent nécessairement, comme nous l'avons vu, du temps. Les établissements se définissent très fréquemment en fonction des soins qu'ils assurent, de l'aide qu'ils apportent. Aussi est-il important de savoir quel est l'équipement médical de l'établissement:

- est-il suffisant ou trop médicalisé pour répondre aux besoins de soins?
- et si la santé de l'intéressé se détériore, pourra-t-il y demeurer ou devra-t-il changer d'établissement?

Il peut être très important pour une personne de rester dans son quartier, dans sa commune, mais il peut aussi opter pour un changement et retrouver sa région préférée. Son choix se portera peut-être vers une maison située proche des transports publics pour faciliter les visites de ses proches, une maison qui lui offrira une chambre à un lit aménagée à son goût, une atmosphère qui lui soit sympathique.

Sans être longue et fastidieuse, disons plutôt que cette rencontre de Neuchâtel a réellement été passionnante et les participants enthousiasmés par les recommandations et conseils qu'ils ont reçus. Cette journée a été la démonstration de l'action très efficace de la FRACA, qui ne s'occupe pas que des loisirs des personnes âgées, mais bien aussi de leur bien-être et de leur avenir. Une pierre blanche dans le programme de cette dynamique organisation. ■

Séjours à l'île d'Yeu, et ailleurs

Bon nombre de nos lecteurs connaissent les activités organisées par Jacques Laufer, ancien adjoint au directeur de l'enseignement secondaire, à l'île d'Yeu et ailleurs.

Pour 1991, l'offre s'élargit encore selon le « menu » présenté brièvement ici:

*Du mardi 18 juin au lundi 1^{er} juillet
Du mardi 17 au lundi 30 septembre
Du samedi 28 septembre au vendredi 11 octobre: 14 jours à l'île d'Yeu, pour Fr. 735.-, tout compris.*

En parcourant le programme, nous trouvons encore:

Jeudi 7 mars, dès 12 h: retrouvailles et repas au «Milan», à Lausanne, avec un film de Samuel Monachon, Fr. 35.-.

Du lundi 3 juin au jeudi 13 juin: 9 jours à Dinard, en Côte d'Emeraude, en car, de Fr. 1070.- à Fr. 1160.-.

Jeudi 4 juillet: randonnée dans le Jura français, avec les Cascades du Hérisson, pour Fr. 50.-.

Du mercredi 10 juillet au dimanche 21 juillet: 10 jours à l'île d'Yeu pour parents et enfants, en car, de Fr. 640.- à Fr. 700.-.

Du mardi 30 juillet au vendredi 2 août: le 700^e en Suisse Centrale et le 1^{er} août au Pilate, 4 jours en car, pour Fr. 450.-.

Jeudi 15 août: randonnée en Valais du côté de Crans et Aminona, au bisse de Zittoret, pour Fr. 50.-.

Jeudi 12 septembre: balade agréable et facile en Valais, au bisse de Trient, pour Fr. 40.-.

Toutes ces activités se déroulent dans un état d'esprit forgé d'entrain, de bonne humeur et de simplicité.

Renseignements et inscriptions Jacques Laufer, 29, av. de Rumine, 1005 Lausanne, Tél. 021/23 63 36.

Genève social

Au théâtre, pourquoi pas?

Pour son 10^e anniversaire, et avec son spectacle de la saison 1991, le «Vieux Théâtre s'éclate».

En effet, il se présente cette année avec des pièces drôles à souhait, une troupe renouvelée, un programme de plus d'une heure. Ces retraités comédiens jouent dans les Centres de loisirs, les clubs d'aînés, les maisons de retraite, les pensions... Il suffit pour cela de prendre contact avec M^{me} Vèrène Cottier, 5, Quai du Cheval-Blanc, 1227 Carouge, Tél. 42 18 58 dès 19 h. Mais d'ores et déjà nous pouvons vous annoncer que la première aura lieu *vendredi 1^{er} mars à 20 h 30, Centre de Loisirs de Carouge, 31, rue Jacques-Grosselin, Carouge, devant un public invité à l'occasion.*

Une manière agréable de vivre sa retraite, en vérité!